



Compte-rendu Réunion Codep du 16/12/2024
en Visio



Présents : Thierry Brenoux, Laurence Verdier, Olivier Dessertine, Martine Marechet, Robert Schembri, Virginie Sionneau.

Excusés : Estelle Jouve, Christophe Poulette, Marie-Thérèse Rubio, René Thuel Chassaingne.

1.- Remboursement des frais de déplacement Codep, commissions

- Nous avons reçu une subvention de fonctionnement de 1 400 € du comité AURA
- Fixation du taux à 0,35 € du kilomètre + péage pour les réunions Codep. Ces déplacements concernent le département 42 et les départements limitrophes
- Martine demande la possibilité de regrouper les demandes de remboursement par trimestre

2.- Trésorerie :

- 17 127 € sur le compte
- Facture AURA de 2 400 € en attente de règlement correspondant au dernier week-end de la CTD.
- Martine précise que les documents sont mis régulièrement sur le Drive.

3.- Réunion CD / Commissions / Clubs

- La prochaine réunion avec les commissions et les clubs se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 19h00 à St Just St Rambert – Salle du Prieuré (à côté du musée) – Quartier St Rambert – Place Madeleine Rousseau

4.- Agrément PSC1

- Il s'avère que le Codep n'a plus d'agrément PSC1 de la part de la préfecture de la Loire depuis 3 ans.
- Les diplômes et les attestations de recyclage ont été demandées aux formateurs secourisme. Toujours en attente à ce jour.
- Sans agrément, sans formateur à jour et sans matériel, aucune formation de secourisme sécurité civile (PSC1, PSE ...) n'est autorisée.

Prochains rendez-vous :

- CD lundi 20/01/2025 à 19h à St Just St Rambert avec les commissions et les clubs.